

Québec français

Corriger ou ne pas corriger?

Claire Dupras et Suzanne Teasdale

La communication orale
Numéro 25, mars 1977

URI : id.erudit.org/iderudit/56701ac

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN 0316-2052 (imprimé)
1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dupras, C. & Teasdale, S. (1977). Corriger ou ne pas corriger?. *Québec français*, (25), 20–20.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 1977

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

CORRIGER OU NE PAS CORRIGER?

Quelles sont les conséquences pédagogiques d'une position linguistique donnée? Le tableau suivant en illustre quelques-unes en prenant comme points d'appui l'attitude « corrective » et l'attitude « non-corrective ».

Attitude non-corrective

L'attitude non-corrective, face à des façons de parler, s'appuie sur une analyse objective de la langue et des variétés linguistiques qu'on peut résumer ainsi:

- la langue de l'élève est la résultante d'un apprentissage complexe;
- elle lui a servi et lui sert à communiquer de façon fonctionnelle à l'intérieur de certains circuits de communication;
- elle lui a servi et lui sert à se représenter le réel de façon efficace.

L'attitude non-corrective s'alimente de données objectives (scientifiques).

Du point de vue non-correctif, la langue se définit comme une mosaïque de variétés linguistiques qu'on peut étudier de façon scientifique en ne les classifiant pas d'après un système de valeurs.

Par exemple, on ne porte pas de jugement esthétique sur la langue, mais on l'analyse d'après son degré d'efficacité (d'après la fonction qu'elle joue dans des situations concrètes).

L'attitude non-corrective se manifeste, entre autres choses, par des interventions visant à élargir le répertoire verbal (maîtriser différentes façons de parler).

L'attitude non-corrective d'un professeur se manifeste de la façon suivante:

- il considère que le seul critère d'évaluation d'une variété linguistique est son efficacité comme outil de communication et, donc, il s'oppose à tout jugement esthétique;
- il encourage l'étudiant à communiquer dans sa langue, car il considère que cet instrument lui assure une communication plus efficace avec son milieu;
- il cherche à connaître la (les) variété(s) linguistique(s) de l'étudiant afin d'établir avec lui une communication plus efficace, basée sur le respect de ses valeurs socio-culturelles;
- il amène l'étudiant à analyser et à objectiver sa(ses) propre(s) variété(s) linguistique(s) et celle(s) des autres francophones;
- il met l'étudiant en contact avec plusieurs variétés linguistiques de façon à élargir sa compétence à communiquer, à agrandir ses possibilités de communiquer dans divers circuits;
- il amène l'étudiant à choisir la variété linguistique appropriée à une situation de communication;
- il considère qu'il est important, pour ses étudiants, de maîtriser le français standard pour les raisons (contraintes) suivantes:
 - a) parce que c'est un outil qui favorise les contacts avec la communauté francophone;
 - b) parce que c'est un facteur de mobilité sociale.

Attitude corrective

L'attitude corrective s'appuie sur une analyse de la langue et des variétés linguistiques qu'on peut résumer ainsi:

- la langue de l'élève est imparfaite et/ou déficiente;
- elle ne lui permet pas d'établir des communications réussies;
- elle est un mauvais instrument de représentation du réel.

L'attitude corrective s'alimente de préjugés.

Du point de vue correctif, la langue se définit comme un ensemble rigide et l'on juge les utilisations de cette langue de façon émotive, en se référant à une norme esthétique et/ou morale.

Par exemple, tout jugement porté sur la langue se réduit, à la limite, à dire que ceci est bien (beau), ceci est mauvais (laid).

L'attitude corrective se manifeste, entre autres choses, par des interventions visant à changer la façon de parler des élèves, i.e. à la remplacer par une façon de parler valorisante et valorisée.

L'attitude corrective d'un professeur se manifeste de la façon suivante:

- il porte un jugement esthétique et/ou moral sur toute variété linguistique;
- il considère que la langue utilisée par l'étudiant est un instrument non-structuré et inadéquat lorsqu'il communique avec son milieu; il part de la langue de l'étudiant pour relever ce qu'il considère comme des déficiences et propose des exercices correctifs;
- il rejette consciemment/inconsciemment la(les) variété(s) linguistique(s) de l'étudiant.
- il privilégie l'utilisation des instruments d'analyse de la langue écrite (grammaire, dictionnaire) quand il s'agit d'étudier la langue orale;
- il favorise l'utilisation d'une variété linguistique qu'il considère comme prestigieuse (par exemple: le français standard) dans toute situation de communication, et oblige ses étudiants à corriger leur façon de parler.

Claire DUPRAS
Suzanne TEASDALE
Permafra 1976

NOTE: Ce texte a été produit pour Permafra (Programme de perfectionnement des Maîtres de français) à l'Université du Québec.